

On conjecture à Londres que le Roi Très-Chrétien, par le renouvellement de l'Arrêt en question, ne songe qu'à parvenir d'autant mieux à la conclusion du Traité de Commerce dont la négociation est interrompue. Quoiqu'il en soit, on ne peut s'empêcher de réfléchir sur une pareille défense, dans le tems sur tout qu'il est permis aux Hollandois d'introduire en France des Marchandises de la nature & qualité de celles qu'on défend aux Anglois. Aussi a-t-il paru dans une des feuilles publiques qui se répandent à Londres, des particularités là-dessus dont voici la principale.

„ Le Comte de Waldegrave, Ministre du Roi
 „ à Paris, informé que des Lettres Patentes avoient
 „ été envoyées dans tous les Ports de la Monar-
 „ chie Françoisise au sujet de l'Arrêt de 1701. re-
 „ nouvellé, il se rendit sur le champ chez Mr.
 „ Amelot pour lui en témoigner d'autant plus la
 „ surprise, que lorsque cet Arrêt parut, il y avoit
 „ une animosité extrême entre les deux Couron-
 „ nes, laquelle fut succédée depuis par une bonne
 „ intelligence, qu'on n'avoit plus insisté sur l'exé-
 „ cution dudit Arrêt. Mr. Amelot répondit, que
 „ si l'on avoit usé d'indulgence à ce sujet, ce n'a-
 „ voit été que dans la vûë d'obtenir des Anglois
 „ un retour proportionné de faveurs pour les Mar-
 „ chands François; mais que ceux-ci étoient trai-
 „ tés avec plus de severité que jamais dans les
 „ Ports de la Grande-Bretagne, les Marchandises
 „ de France qu'il est permis d'y vendre, étant tel-
 „ lement surchargées de droits, que les Marchands
 „ perdent souvent sur celles qu'ils y envoient, &
 „ qu'ils sont d'ailleurs obligés de les confier à des
 „ Courtiers & Facteurs Anglois, qui savent le
 „ faire payer bien cher leur courtoisie ou discrétion.
 „ Mr. Amelot s'étendit ensuite sur d'autres
 „ griefs